ESCALE AU ROYAUME-UNI ET ÎLES ANGLO-NORMANDES

Toutes les personnes souhaitant faire escale au Royaume-Uni ou dans les Îles Anglo-Normandes doivent être en possession d'un passeport en cours de validité.

ROYAUME-UNI

À votre arrivée dans les eaux britanniques :

- Hissez le parvillon Q à 12km des côtes
- Complétez le document C1331 partie 2 (disponible sur le site internet www.lehavreplaisance.com). Nous vous recommandons de le compléter avant votre départ.
- Contactez le national Yacht Line sur le +44 (0) 300 123 2012 en annonçant votre arrivée et demandez l'adresse email à laquelle envoyer le formulaire complété.
  Plusieurs questions vous seront posées et une procédure vous sera communiquée.

GUERNESEY

À votre arrivée à Guernesey, hissez le parvillon Q.
La déclaration de douane et d'immigration vous sera communiquée par la marina.
Elle est à compléter et à remettre au douanier ou dans une des boites de douane jaunes présentes sur l'île.

Les plaisanciers français doivent obligatoirement effectuer une première escale dans les marinas de Saint Peter Port ou St Sampson, Beaucette ou Braye Harbour à Aurigny, avant de se rendre dans d'autres marinas du Bailliage de Guernesey.

JERSEY

Avant votre arrivée, vous devez compléter et envoyer une déclaration des douanes et de l'immigration maritime via le formulaire «Maritime Customs and Immigration Declaration» (téléchargeable sur le site internet de Jersey marinas).
Les ports douaniers sont Saint Helier et Gorey.

Pour plus de renseignements :
Jersey Marinas +44 (0)1534 447708 ou marinas@ports.je

LEHAVRE PLAISANCE